

Procès-Verbal du Conseil général du 15 juin 2023

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Geneviève Herbst, passe à l'appel des membres : 26 personnes sont présentes, 19 personnes sont excusées et 2 personnes sont absentes (**annexe 1**)

Le Conseil compte 47 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président souhaite faire part de trois naissances au village depuis le dernier Conseil, soit Lyana Esequiel, le 06.12.2022, Eva Luongo, le 26.03.2023 et Eva Schick, le 02.03.2023.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Marianne Braissant décédée. Certes elle n'était plus résidente, mais ses cendres reposent au cimetière de Chevilly.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Préavis 1/23 : « La gestion et les comptes durant l'année 2024 »
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Préavis 2/23 : « L'arrêté d'imposition pour l'année 2024 »
 - 6.1 Rapport de la commission de gestion
7. Préavis 3/23 : « Réfection du chemin des Ecoliers »
 - 7.1 Rapport de la commission de permanente
 - 7.2 Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 4/23 « Zone 30 km/h dans le village »
 - 8.1 Rapport de la commission de permanente
 - 8.2 Rapport de la commission de gestion
9. Préavis 5/23 « Réfection d'un tronçon de la conduite d'eaux claires de la rue du Four »
 - 9.1 Rapport de la commission de gestion
10. Communications de la Municipalité
11. Divers

Personne ne souhaitant apporter de modifications, **l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.**

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Président explique qu'au Préavis 6 « Budget pour l'année 2023 », concernant la zone 30 km/h. Il a été écrit : Etant donné qu'une majeure partie des conseillers ne sont pas d'accord avec ce mode de faire et notamment du concept proposé, notre Président décide de retirer ce montant du budget. Dans ce contexte, la Municipalité présentera, par voie de préavis, un nouveau concept chiffré lors du prochain Conseil. L'erreur est que le montant n'est pas retiré du Budget.

Il sera écrit que : Le budget pour la zone 30 km/h n'est pas retiré mais le projet sera soumis au Conseil par voie de préavis.

La lecture du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022 n'est pas demandée.

La modification citée sera faite mais sinon aucune modification n'est proposée et le **PV est accepté par l'assemblée à la majorité avec 1 refus et 1 abstention.**

4. Nominations statutaires

Le Président demande si quelqu'un est intéressé pour reprendre la place de M. Yannick Liniger qui a démissionné à la Commission de gestion et finances ?

M. Christian Walther se propose pour reprendre ce poste.

Vu qu'il n'y a aucune autre candidature, le Président passe au vote. **L'assemblée accepte à l'unanimité.**

Il y a également un poste à repourvoir pour la Commission de recours, pour remplacer Mme Ninon Roberti.

M. Nicolas Guerry se propose pour reprendre ce poste.

Vu qu'il n'y a aucune autre candidature, le Président passe au vote. **L'assemblée accepte à l'unanimité.**

M. le Président explique que selon l'article 8 du règlement du Conseil Général qui stipule que, chaque année, le Conseil doit nommer un président, vice-président, des scrutateurs, des suppléants ainsi que les commissions. En vertu de l'article 9 du règlement, si le nombre de candidats est égal au nombre de places, l'élection peut se faire tacitement.

Vu qu'il n'y a aucune autre candidature, le Président demande de réélire tacitement les commissions telles qu'elles sont. Il passe au vote et **l'assemblée accepte à l'unanimité.**

Le Président passe la parole à M. Yves Kubler, vice-président du Conseil

Le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite prendre la place de Président. Vu que ce n'est pas le cas il demande à l'assemblée de passer au vote. **La réélection tacite du Président est acceptée à l'unanimité.**

5. Préavis 1/23 « La gestion et les comptes durant l'année 2022 »

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 1/23 (**annexe 2**) et donne des explications sur la situation financière de la commune. Ont été distribués les Comptes par ordre administratif (**annexe 3**), les Bilans Comparés (**annexe 4**) et la situation du compte Fonds Marguerite Lugeon (**annexe 5**) et également le Rapport de gestion 2021 (**annexe 6**).

Les comptes 2022 se clôturent avec un bénéfice de CHF de CHF 13'508,29.

M. Laurent Michel lit la conclusion.

5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Messieurs Nicolas Guerry, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 22 mai 2023 afin d'examiner les comptes 2022 de notre commune (**annexe 7**), M. Stéphane Oulevay était absent. Ceci en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux.

La commission remercie Madame la Boursière pour la tenue de la comptabilité qui est faite de manière rigoureuse et précise. La commission demande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté, avec un excédent de revenu de CHF 13'508,29 selon le préavis 01/23.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote : **L'Assemblée approuve les comptes 2022 à main levée et à l'unanimité.**

6. Préavis 2/23 « L'arrêté d'imposition pour l'année 2024 »

M. Laurent Michel, donne quelques explications sur écran du préavis 2/23 (**annexe 8**) Arrêté d'imposition pour 2023 (**annexe 9**)

M. Laurent Michel lit la conclusion.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion des finances.

6.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Messieurs Nicolas Guerry, Stéphan Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 1er juin 2023 (**annexe 10**).

La Municipalité propose de réduire le taux d'impôts sur le revenu et la fortune de 1.0 point. Le taux communal passera ainsi de 71 % à 70%.

L'impôt foncier est maintenu à 1% ; les autres taxes, impôts et droits demeurent inchangés.

La commission est consciente que cette décision est prise au vu de la bonne santé financière actuelle de notre commune et permet de compenser partiellement l'augmentation de la taxe sur les eaux usées.

La commission de gestion recommande au Conseil d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que proposé par la Municipalité.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président passe à la votation du préavis 02/23. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 3/23 « Réfection du chemin des Ecoliers »

M. Jean-François Braissant, Syndic, donne quelques explications et explique les différentes variantes.

A savoir, un revêtement en bitume qui est durable et pratique mais qui nécessite la mise en place d'un caniveau de récolte des eaux avec grille intermédiaire ou la pose de pavés filtrants qui absorbent l'eau, donc pas besoin de caniveau et de grille. Nous avons opté pour cette dernière solution pour un coût de **CHF 40'000 (annexe 11)**.

M. Jean-François Braissant, Syndic lit la conclusion.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission permanente et tout de suite après la lecture du rapport de la commission de gestion.

7.1 Rapport de la commission permanente

La Commission permanente composée de Mme Isabelle Jendly-Morel et de M. Jean-Luc Simond, s'est réunie en date du 23 mai 2023 en présence Jean-François Braissant, Syndic et de Laurent Michel, Municipal pour discuter du préavis 03/23 (**annexe 12**).

La solution des pavés filtrants retenue par la Municipalité, comporte plusieurs avantages. Ces pavés laissent passer l'eau, cela évite de devoir créer des conduites d'évacuation. Cette solution écologique rejoint pour une fois la plus économique.

La commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion

7.2 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion composée de Messieurs Pierre-Yves Roberti et de Nicolas Guerry, s'est réunie en date du 22 mai 2023 en présence de Sandra Braissant Boursière, de Jean-François Braissant Syndic, de Cédric Gaudin et Laurent Michel Municipaux, pour discuter du préavis 03/23 (**annexe 13**),

La Municipalité propose de financer la réfection du Chemin des Ecoliers pour un montant de CHF 40'000 par le biais de la trésorerie courante et d'intégrer la dépense dans les comptes 2023.

La commission s'est réunie au complet le 1^{er} juin 2023 pour statuer sur le préavis. Compte tenu du mauvais état du chemin la réfection s'avère nécessaire et la pose de pavés filtrants reste la solution la plus durable et le meilleur marché.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil, demande s'il y a des questions

Mme Anne Keller : Ce chemin n'est jamais entretenu et se demande si l'on peut mettre quelque chose de plus naturel ? En hiver ces pavés seront glissants ?

M. Jean-François Braissant, Syndic : Avec un chemin naturel, le problème sera le même. Il a duré 20 ans

Mme Jacqueline Lugeon : Cela à durer 20 ans, pourquoi pas refaire la même chose. Avec les pavés comment cela va se passer l'hiver avec la neige et le gel ?

M. Jean-François Braissant, Syndic : Les pavés sont rugueux donc moins glissant que du bitume

M. Julien Wegmüller : explique que chez lui il a des pavés filtrants et que cela est idéale.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Ce choix a été discuté avec un maître d'état pour avoir son avis vu la situation de ce chemin.

Mme Jacqueline Lugeon : Entre les pavés, les mauvaises herbes vont pousser.

M. Jean-François Braissant, Syndic : explique que sous les pavés il y a une couche de tissu qui empêche la pousse des mauvaises herbes. Nous serons attentifs à ce niveau.

M. le Président passe à la votation du préavis 03/23. Ce dernier est accepté à l'unanimité avec deux refus.

8. Préavis 4/23 « Zone 30 km/h dans le village »

M. Jean-François Braissant, Syndic, explique que comme dit lors du dernier conseil, il avait été question de vous présenter un projet de zone 30 km/h dans le village à la suite des différentes sollicitations. Cette zone concerne le cœur du village avec une signalisation sur les entrées et sorties.

La Municipalité a étudié cela et a fait venir le voyer de l'Etat ainsi que le chef de la signalisation routière du Canton de Vaud. Ils nous ont renseigné sur les possibilités mais aussi sur ce que l'Etat admet comme mesures.

Le coût selon devis pour la première phase (totems, panneau, radar) se monte à **CHF 22'500**, à réaliser sur 2023.

Le coût selon devis pour la deuxième phase (marquage) se monte à **CHF 5'500**, à réaliser au 1^{er} semestre 2024.

Ces montants s'entendent y.c. une réserve pour variation de prix et imprévus. (**annexe 14**)

M. Jean-François Braissant, Syndic, lit la conclusion.

Questions :

Mme Sandrine Jarra fait remarquer que quand elle sort de chez elle, chemin Hans Nussbaumer, la visibilité est difficile et craint qu'avec le panneau 30 km/h cela impacte encore plus sa visibilité.

M. Jean-François Braissant, rappelle que cela a été vu avec le voyer et que de mettre le totem plus bas, allait poser d'autres problèmes de visibilité. Le totem sera posé en sus à l'opposé du ch. Hans Nussbaumer.

Mme Jacqueline Lugeon explique qu'il y a dix ans, un radar avait été mis vers le Battoir et que personne ne roulait trop vite, Pourquoi ce revirement ?

M. Jean-François Braissant, Syndic explique que ce n'est pas un revirement, mais que la Municipalité suit une évolution. Il y a plus de trafic et des demandes ont été faites par des citoyens. Cela fait 15 à 20 ans que la Municipalité prend des mesures. Les 2 points critiques couverts ont été le Battoir et la croisée du bas du village. Pour le bas du village, un giratoire avait été demandé. Le voyer de l'époque avait dit clairement que cela était inutile et très cher. L'Etat avait pris en charge la pose des deux ilots. Pour le Battoir ce que la Municipalité avait fait c'était de faire une chicane surélevée avec un marquage.

M. Laurent Michel explique qu'au niveau du Battoir le 30 km/h ne peut pas être instauré car il n'y a pas de continuité de maisons et il y a une bonne visibilité.

M. Julien Wegmüller demande un complément d'information. Est-ce qu'on sait à quelle vitesse les voitures roulent dans cette future zone 30 km/h

M. Laurent Michel répond que la vitesse moyenne dans les 85 % des cas est de 37 à 38 km/h. Si nous étions largement au-dessus, on nous imposerait de mettre des ralentisseurs.

Mme Diane Raemy demande pourquoi ne pas mettre le 30 km/h plus haut sur le chemin de la Diaz ?

M. Jean-François Braissant, Syndic explique que c'est une question de densité de trafics et d'absence de transit.

Mme Diane Raemy demande pourquoi ne pas mettre le totem plus bas sur Favilly ?

M. Laurent Michel répond qu'il y a une question de visibilité, sachant qu'à ce niveau il y a beaucoup d'entrées d'immeubles locatifs et de sorties de propriétés.

M. Christian Walther demande si au croisement de Rue du Collège et Rue du Four on ne pourrait pas mettre un céder le passage ou un stop sachant qu'il y a une mauvaise visibilité.

M. Jean-François Braissant, Syndic répond que la question sera posée au voyer.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission permanente

8.1 Rapport de la commission permanente

La Commission permanente composée de Madame Isabelle Jendly-Morel et de Monsieur Jean-Luc Simond, s'est réunie en date du 23 mai 2023 en présence de Messieurs Jean-François Braissant, Syndic et de Laurent Michel, Municipal pour discuter du préavis 04/23 (**annexe 15**).

Concernant la zone définie par la limitation, la commission aurait souhaité que celle-ci commence dès le bas de la rue des Fontaines, afin que l'arrêt de bus soit compris dans la zone 30 km/h. Il ressort des diverses discussions entre la Municipalité et le Canton que la position choisie pour cette signalisation ne pourrait être descendue au bas de la rue pour des questions de place pour la pose du totem.

La solution de limiter la vitesse au centre du village est une mesure qui fait sens, au vu de l'impossibilité, dans notre village, de créer des trottoirs pour la sécurité des piétons.

Le choix pour l'achat d'un radar au vu du coût raisonnable nous semble judicieux et par ailleurs nous cautionnons que l'achat se fasse auprès d'un atelier protégé.

La commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

8.2 Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion composée de Messieurs Nicolas Guerry et de Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 22 mai 2023 en présence de Madame Sandra Braissant Boursière et de Monsieur Jean-François Braissant, Syndic et de Messieurs Cédric Gaudin, Laurent Michel, Municipaux pour discuter du préavis 04/23 (**annexe 16**). Monsieur Stéphan Oulevay était absent.

La Commission souhaite faire un parallélisme entre la somme à investir par rapport aux effets concrets sur les automobilistes que donneront ces aménagements, sachant qu'il est quand même très difficile de traverser le village à des vitesses excessives. Elle ne conteste naturellement pas le côté sécuritaire des personnes, mais la Commune va dépenser un montant important pour que des enfants continuent à jouer sur la route, sans empêcher la circulation routière traversant le village, qui est en constante augmentation.

Le montant apparaît bien au budget comme le mentionne le préavis, mais selon le dernier PV. Il est mentionné que la ligne de **CHF 30'000.-** devrait être retiré à la demande du Président du Conseil Général. Ce PV fait foi des discussions d'alors.

Le texte du préavis mentionne que le budget a été approuvé, mais selon nous, le terme « sous réserve de » manque, car dans son intitulé, il peut porter à la confusion comme acquis.

La Commission est plus que mitigée sur cet investissement, malgré la bonne santé de nos finances et n'a pas de recommandations formelles sur l'approbation de préavis tel que présenté.

Le Président propose de passer au vote du préavis 4/23 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité avec 6 contre et 2 abstentions.**

9. Préavis 5/23 « Réfection d'un tronçon de la conduite d'eaux claires de la rue du Four »

M. Cédric Gaudin explique que suite à des contrôles, les résultats laissent apparaître que la canalisation du tronçon de la rue du Four et du bas de la rue Favilly est pleine de calcaire, perforée et fissurée. De ce fait elle doit être changée.

Swisscom et la Romande Energie ont été contactés afin de savoir s'ils seraient intéressés de profiter de la fouille pour poser des tubes en attente pour de futurs passages de câbles. Swisscom a décliné notre invitation par contre La Romande Energie a rendu un avis favorable.

M. Olivier Ray s'interroge par rapport aux deux poteaux électriques laissés en attente. La Romande Energie finance quoi par rapport à notre budget ?

M. Cédric Gaudin répond que c'est l'entreprise de Génie Civile qui facture à La Romande Energie et le montant de **CHF 90'000** est un montant total. (**annexe 17**)

M. Cédric Gaudin lit la conclusion.

9.1 Rapport de la commission de gestion

La commission des gestion, composée de Messieurs Pierre-Yves Roberti et Nicolas Guerry, a rencontré le 22 mai 2023, Mme Sandra Braissant, Boursière, Mr le Syndic, Jean-François Braissant, et Messieurs Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux, pour discuter du préavis 5/23. (**annexe 18**)

La commission s'est réunie au complet le 1^{er} juin 2023 pour statuer sur le préavis cité et relève les points suivants :

- Compte tenu du mauvais état de cette conduite, une maintenance immédiate se révèle indispensable.
- Le curage étant insuffisant, le remplacement de ce tronçon est la seule solution envisageable.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous recommande d'approuver le préavis 5/23.

Le Président propose de passer au vote du préavis 5/23 et l'**assemblée approuve à main levée et à l'unanimité.**

10. Communication de la Municipalité

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions et Eclairage Publics et Tourisme :

Bâtiments : Pour les bâtiments Communaux le remplacement du boiler est en cours d'installation. Au niveau de l'ancien abattoir, qui doit servir de point de réunion d'urgence (PRU) nous sommes en cours d'équipement avec un groupe électrogène pour pouvoir faire fonctionner le PRU en cas de coupure de courant.

Police des constructions : En cours quatre chantiers de constructions ou transformation d'importances Également de nombreuses demandes pour la pose de PV (panneaux photovoltaïques) avec ou sans remplacement du chauffage par une PAC (pompe à chaleur). Concernant le projet d'antenne Swisscom dans les combles de l'église, il n'y a pas eu d'oppositions, mais nous sommes toujours en attente de réponse d'un des services du Canton.

Eclairage public : Tout fonctionne bien, juste un lampadaire hors service à Champ-Record, vérification prévue.

Dans la nuit du 12 au 13 août, l'éclairage public sera éteint dans tout le village afin de profiter de la nuit des Perséides

PaCom : Nous avons eu un retour du Canton sur l'examen préalable en février 2023. Une séance a été faite avec la DGTL et notre mandataire pour discuter du rapport. Différents échanges ont été fait afin de clarifier certains points. L'objectif est de finaliser le projet pour pouvoir faire une mise à l'enquête avec une séance d'information publique après les vacances d'été.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Police

Eau : Petit point de quantité et de qualité. Aujourd'hui on est aux alentours de 600l/min et les analyses sont bonnes. Tout va bien.

Il y a deux semaines un contrôle de notre réseau d'eau a été fait par L'OFCO (Office de la Consommation) qui est tous les 4 à 5 ans. Cela se fait en deux parties. Une partie concerne l'administratif qui traite tous les règlements de ces auto-contrôles, plan directeur et la deuxième partie qui est sur la technique qui concerne les installations. Quelques remarques ont été faites. Au niveau des documents, on a refait le manuel de qualité l'année dernière et quelques ajustements doivent être apportés et certains documents pas complets voir a modifiés, donc rien de grave. Cependant on va devoir rajouter un appareil de mesure au réservoir pour la turbidité de l'eau. Autrement dit qui contrôle les matières en suspension dans l'eau. Cet appareil nous dira si la pompe de chlore arrive à traiter l'eau en cas de fortes charges. Cet appareil sera couplé à la mesure de chlore libre et à la pompe de chloration et au système d'alarme. Dès 2024 nous allons devoir passer de 3 à 4 prélèvements d'eau/an. Jusqu'à maintenant une fois par année nous devons faire une analyse de pesticides mais vu la qualité de notre eau, nous avons plus besoin de faire.

Epuration : Pour la STEP, cela fait quelques mois que nous avons dans les analyses d'eaux trop de rejets, d'ammonium. La DGE est venue contrôler l'installation et a fait quelques petits réglages pour améliorer la situation. A noter que l'ammonium n'est pas dangereux pour la santé.

EHVV : Suite à la votation du Préavis concernant l'acceptation des statuts pour la création de l'association intercommunale EHVV, l'entier des 15 communes les ont acceptés. Cela a été officiellement fait lors de l'assermentation d'installation qui a eu lieu le 23 mai 2023 à L'Isle. J'ai le plaisir de vous présenter le premier Président du Conseil Intercommunale de l'EHVV, M. Bertrand Raemy.

Une première séance du Conseil Intercommunale le 28 juin à Eclépens, qui va traiter divers préavis, notamment le règlement, le budget 2023-2024 et une demande de création d'études pour la réalisation des quatre phases :

- Appel d'offres de bureaux d'ingénieurs
- Projet d'ouvrage
- Appels d'offres d'entreprise

Ces quatre phases sont nécessaires et obligatoire pour l'obtention du permis de construire.

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Parcs et Promenades, Forêts, Cimetière et Déchets :

Affaires sociales : EHN : Pour l'hôpital d'Yverdon projet de restructuration pour agrandir qui sera fini en 2036 pour autant que ce soit aussi accepté par le Conseil d'Etat. Pour Orbe l'hôpital va être transformé en CTR (Centre de Traitement et de Réadaptation). Chamblon va être vendu, donc disparaître et Saint-Loup va être restitué aux Diaconesses.

Le repas des Aînés aura lieu le 30 septembre 2023 avec la Commune de Ferreyres.

En ce qui concerne le travailleur de proximité, tout le monde est content et on reconduit son contrat. Il va faire une permanence éphémère à Chevilly le vendredi pendant 2 mois et ce après les vacances d'été.

Pour le défibrillateur, toujours en discussion.

Déchets : Pour les déchets organiques et n'ayant plus de tas de fumier, toujours en réflexion pour trouver une solution.

Parcs et Promenades et Forêts : Rien à signaler

À la suite de la démission du Président de l'ASI7, j'ai le plaisir de vous annoncer que M. Laurent Michel a accepté de reprendre ce poste.

Question :

Mme Joana Albuquerque explique qu'elle a rencontré le travailleur de proximité et souhaiterait qu'il vienne présenter son travail pour avoir une idée de ce qu'il apporte. Pour le défibrillateur elle pense que c'est une nécessité de l'avoir.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection Civile et Mobilité :

ASI7 : L'installation des panneaux interactifs devrait se finaliser pour la rentrée scolaire 2023.

Les diaconesses ne sont pas intéressées à avoir des classes de l'école publique car elles sont sur d'autres stratégies de développement avec trois axes, qui sont la prière, la santé et la formation et souvent ces axes sont couplés. Vous avez peut-être vu qu'il y aura l'Ecole de la Bergerie qui est à L'Isle aujourd'hui et qui va aller s'installer à St-Loup sachant que c'est une école chrétienne donc aussi en lien avec la prière et la formation et il y a toujours ce projet de l'école en soins infirmiers qui fait lien avec la formation et la santé.

On peut se concentrer sur des variantes qui sont plutôt sur les sites de la Sarraz et d'Eclépens et le Conseil intercommunal a validé un crédit pour mener les études de faisabilité de construction sur les sites.

AIPCV : Les travaux de mise en conformité du camping dont l'éclairage et la clôture sont faits. L'assainissement de la cuisine et du toit du restaurant sont faits. Les panneaux solaires ont été posés.

Les 60 ans de la piscine ont été fêtés il y a 15 jours.

Protection civile : Les coûts sont globalement bien maîtrisés. L'ORPC est devenu indépendant de la commune de St-Prex sur le plan du fonctionnement administratif (comptabilité et la trésorerie) mais il devra se transformer formellement en association inter communale. Aujourd'hui c'est un contrat qui est passé entre les communes. On a sollicité la commission permanente sur le projet de statuts. Les statuts avec les modifications demandées par les communes et les différentes commissions seront normalement présentés lors du prochain conseil au mois de décembre.

Chevilly assurera la vice-présidence du conseil inter-communal 2023-2024 et la présidence en 2024-2025.

Vous avez vu qu'il manque quelques plaques de rues. Ces plaques étaient en mauvais état et nous avons décidé de les refaire.

Mme Jacqueline Lugeon demande si cela est normal que les plaques doivent déjà être refaites ?

M. Jean-François Braissant, Syndic explique que la question a été posée et que nous ne sommes pas les seules. Apparemment la fonderie explique qu'il y aurait eu un problème avec la sous laque. Pour les nouvelles plaques c'est un nouveau procédé.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Routes :

Routes : Il y a un projet pour la réfection de la route de Cuarnens. Il y a 4 à 5 ans un bout avait été refait le long du bois de la Posagne. On vous présentera le projet sous forme de préavis.

Une idée de projet serait de mettre des panneaux solaires sur le toit de la salle.

Il profite de remercier la Municipalité pour tout le travail effectué et remercie également le Conseil de soutenir la Municipalité dans ses projets.

M. le Président

Il remercie les Conseillers de leurs présences et invite tout le monde à convier des nouvelles personnes.

Il remercie également les membres des commissions et leur demande de s'assurer que les commissions soient complètes et qu'ils s'arrangent entre eux pour les différentes séances et de ne pas solliciter la secrétaire Communale.

11. Divers

M. Yves Kubler : demande quand est-ce qu'on imagine faire des conduites sous pression dans le village ?

M. Cédric Gaudin : On a fait appel à un bureau d'ingénieurs pour une offre et cela sera sûrement présenté sous forme de préavis au prochain conseil. Peut-être dans 3 à 4 ans.

M. Yves Kubler demande si le sms du groupe de la commune pourrait être à disposition des personnes qui organisent des événements pour relancer les villageois ?

M. Jean-François Braissant explique qu'il y a une limite entre l'administration communale et la vie du village. N'oubliez pas que l'administration communale n'est pas un organe présent 7/7 jours. Le départ des sms est en cas d'urgence, de problèmes pour pouvoir toucher les gens rapidement.

Mme Chantal Bielser propose de voir avec les personnes si elles seraient d'accord d'être sur ce genre de groupe afin d'être au courant des différents événements. Mais il est important que le numéro pour informer les villageois d'éventuelles urgences ou problèmes soit bien différencié.

M. Maël Sauter fait remarquer que le parking en bas du village est de plus en plus utilisé, notamment par une remorque qui est là depuis plusieurs mois. Ne devrait-il pas devenir payant ?

M. Jean-François Braissant explique que la Municipalité est consciente du problème et s'est rendu compte de cela. C'est un parking public et pas un parking journalier.

Mme Jaqueline Lugeon s'étonne qu'on ait reçu la liste des personnes qui bénéficient du fond Marguerite Lugeon ?

Mme Sandra Braissant répond que c'est chaque année comme cela mais c'est la première fois qu'elle est aussi longue.

M. Laurent Michel souligne effectivement qu'il n'y a pas d'obligation

Mme Anouck Michel se demande si on ne devrait pas faire 3 Conseils au lieu de 2, vu le nombre de sujets.

M. Jean-François Braissant répond qu'il n'est pas certain que les membres seraient d'accord de venir trois fois. Il est vrai qu'on a beaucoup de matières, mais en voyant ce soir le nombre de sujets à présenter on ne finit pas trop tard encore. A la Municipalité de bien présenter les différents sujets afin qu'ils soient clairs et compréhensibles.

Mme Joana Albuquerque demande pourquoi cette année il n'y a pas eu la journée « Coup de balai » ?

Mme Chantal Bielser explique que cela s'est toujours fait tous les deux ans.

M. Jean-François Braissant profite de souligner qu'on est en fin d'année politique et tiens à remercier toutes les personnes qui s'investissent pour la Commune et les membres des Commissions. Nous devons fournir un effort pour réétoffer notre Conseil. Ce n'est pas évident car les gens sont moins intéressés ou ont peu de temps à consacrer à la communauté. Il faut qu'on réfléchisse à comment prendre le problème et comment le présenter.

Aujourd'hui on a une jeunesse qui va bien, qui est contente du local mis à disposition pour se réunir, on avait pensé à les inviter à venir. On aura probablement une réunion avec eux pour discuter de tout cela.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h30

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Geneviève Herbst